

2011-0434
2012-05-04

**TRIANGLE BRAND SULFATE CUIVRIQUE
PENTAHYDRATÉ TECHNIQUE**

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT.

SOLIDE

ALGICIDE, FONGICIDE ET ALGICIDE POUR PISCINE

DANGER POISON

CORROSIF POUR LA PEAU ET LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :

Cuivre présent sous forme de sulfate de cuivre pentahydraté...
25.84%.

N° D'HOMOLOGATION 23811 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 22,68 kg, 907 kg

Freeport-McMoRan Sierrita Inc.
6200 W Duval Mine Rd.

Green Valley, AZ, 85614

USA

Numéro de téléphone d'urgence: Chemtrec 1-800-0424-9300

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication, la formulation ou le reconditionnement de pesticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Les utilisateurs finals qui formulent des pesticides avec ce produit doivent en faire homologuer l'emploi spécifique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET/OU EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. PEUT IRRITER ET LÉSER LES YEUX. ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS. Éviter d'inhaler les poussières. Ne pas porter de verres de contact lorsqu'on utilise ce produit. Après une opération, laver les gants à l'eau avant de les enlever. Bien se laver les mains au savon et à l'eau après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Éviter de contaminer les aliments pour les humains ou pour les animaux, les étangs à poissons et les réserves d'eau. Éviter le contact des poussières avec l'acétylène.

ENTREPOSAGE

Quand on n'utilise pas ce produit, le conserver dans son contenant d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé, hors de la portée des enfants et des animaux. Si le contenant ou le sac est endommagé, le mettre dans un sac en plastique. En cas de déversement, pelleter le produit, le mettre dans un sac en plastique et fermer celui-ci avec du ruban adhésif.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSIEGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Peut irriter la peau et les yeux. Peut ulcérer le nez et la gorge. En cas d'ingestion d'une quantité considérable, une évacuation gastrique peut être indiquée, et on doit prendre soin de minimiser la réexposition de l'oesophage.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.

AVIS À L'USAGER

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))